



En l'Hôtel de Ville, le 20 mai 2017

Date de convocation : 12 mai 2017

à 20 h 34

Nombre de membres en exercice...	29
Nombre de membres présents.....	21
Nombre de pouvoir.....	5
Nombre de suffrages exprimés...	26

**PROCES-VERBAL SUCCINCT****DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2017**01. Procès-verbal du 16 mars 2017. UNANIMITE.02. Décision Budgétaire Modificative (DBM) n° 1 du budget communal (exercice 2017).

Il est décidé d'adopter la décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2017 de la commune, telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Prévision BP 2017	Décision modificative N° 1
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>8 917 663,05</b>	<b>32 157,00</b>
002	Résultat reporté N-1	0,00	
011	Charges à caractère général	2 580 683,00	-192 770,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	4 371 083,00	
014	Atténuations de produits	135 000,00	
022	Dépenses imprévues Fonct.	18 342,30	32 157,00
023	Virement section invest.	650 000,00	
042	Opérations d'ordres transfert de sections	416 818,00	
043	Opérations d'ordres à l'intérieur du fonct.	0,00	
65	Autres charges gestion	397 951,00	192 770,00
66	Charges financières	156 285,75	
67	Charges exceptionnelles	188 500,00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>8 917 663,05</b>	<b>32 157,00</b>
002	Résultat reporté N-1	501 675,05	
013	Atténuation de charges	80 250,00	
042	Opérations d'ordres transfert de sections	29 236,00	
043	Opérations d'ordres à l'intérieur du fonct.	0,00	
70	Produits de gestion cour	1 238 408,00	
73	Impôts et taxes	5 176 166,00	32 157,00
74	Dotations, subv. & part.	1 436 928,00	
75	Autres produits de gest.	172 000,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	283 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT		Prévision BP 2017	Décision modificative N° 1
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 935 829,78</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'investissement N-1	890 264,59	
020	Dépenses imprévues invest.	61 108,00	-5 000,00
040	Opérations d'ordres transfert de sections	29 236,00	
10	Dotations, fonds divers	0,00	
041	Opérations d'ordres à l'intérieur Invest.	0,00	
13	Sub.des investissements	0,00	
16	Emprunts & dettes ass.	551 000,00	
19	Différences sur réalisations d'immobilisation	0,00	
20	Immob. incorporelles	2 412,00	
21	Immob. corporelles	1 763 135,66	
23	Immobilisations en cours	1 638 673,53	
27	Autres immob.fin (sauf ICNE 2768)	0,00	5 000,00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 935 829,78</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'investissement N-1	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	650 000,00	
024	Produits de cessions	0,00	
040	Opérations d'ordres transfert de sections	416 818,00	
041	Opérations d'ordres à l'intérieur Invest	0,00	
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	1 320 000,00	
1068	Excédent de fonctionnement	914 004,63	
13	Sub.des investissements	785 007,15	
16	Emprunts & dettes ass. (hors 165)	850 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	
19	Différences sur réalisations d'immobilisation	0,00	
21	Immob. corporelles	0,00	
23	Immob. en cours	0,00	
27	Autres immob.fin (sauf ICNE 2768)	0,00	
		0,00	

**UNANIMITE.**

**03. Autorisation d'engager les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».**

*Il est décidé de considérer l'affectation au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal des dépenses suivantes :*

- *d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;*
- *Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, présents et lots (bons d'achats, permis de pêche, coupes,...) offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses diverses (sportives, culturelles, militaires, bénévoles,...) ou lors de réception officielles ;*
- *le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;*
- *les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos,...) ;*
- *les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;*
- *les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) sur le territoire communal ou lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.*

**UNANIMITE.**

04. Service « Mon compte partenaire » et consultation des dossiers allocataires par les partenaires (CDAP) : conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il est décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » et ses différentes annexes, à savoir : le contrat de service pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » (Mode de gestion déléguée) et le bulletin d'adhésion au service CDAP à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Ballancourt-sur-Essonne pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ladite convention et ses différentes annexes ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**UNANIMITE.**

05. Maison des Associations : règlement. Point reporté.

06. Modification des limites territoriales des communes de Baulne et Ballancourt-sur-Essonne.

Il est décidé :

- d'approuver le principe de la modification des limites territoriales de la commune de Baulne et de la commune de Ballancourt-sur-Essonne, tel que figurant au plan joint à la délibération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter de Madame la Préfète de l'Essonne le lancement de la procédure de modification des limites territoriales de la commune de Baulne et de la commune de Ballancourt-sur-Essonne prévue par le Code Général des Collectivités territoriales.

**UNANIMITE.**

07. Projet Urbain Partenarial (PUP) Saint-Blaise. Il est décidé :

- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint :
  - à signer la convention de Partenariat (PUP) à intervenir avec la Société FICOP ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette affaire ;
  - à conclure, le cas échéant, des avenants pour tenir compte des modifications mineures qui pourraient survenir ;
- d'exonérer de taxe d'aménagement l'ensemble des constructions du futur lotissement pendant une période de 5 ans sur le périmètre défini au plan joint en annexe de la convention de partenariat (PUP) ;
- d'exonérer de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) l'ensemble des constructions du futur lotissement ;
- qu'en ce qui concerne la légalité de la convention PUP liant la commune à la Société FICOP, celle-ci sera rendue exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie de Ballancourt-sur-Essonne.

**UNANIMITE.**

08. Demandes d'Autorisation du Droit des Sols.

08.01. Accueil de Loisirs Sans Hébergement, rue Lesage : demande de Permis de Construire. Il est décidé :

- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à réaliser toutes les démarches nécessaires afin de déposer et de signer la demande de permis de construire relatif à l'aménagement d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement dans le bâtiment qui a abrité la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), rue Lesage, et toutes les pièces et autorisations s'y rapportant.
- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article correspondant du budget communal.

**UNANIMITE.**

08.02. Mise en accessibilité de l'école élémentaire Jules Ferry : demande de déclaration préalable à la création d'un WC PMR. Il est décidé :

- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à réaliser toutes les démarches nécessaires afin de déposer et de signer la demande de déclaration préalable de travaux relative à l'implantation d'un WC

destiné à l'usage des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école élémentaire Jules Ferry, et toutes les pièces s'y rapportant ;

- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article correspondant du budget communal.

**UNANIMITE.**

**09. Installations de Recharge des Véhicules Electrique (IRVE), sises sur le parking des Communautés, 63 rue du Martroy : convention de mise à disposition avec la CCVE.**

Il est décidé :

- d'approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition d'infrastructures de charges pour véhicules électriques (IRVE) à intervenir entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) au profit de la commune de Ballancourt-sur-Essonne pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ladite convention et ses différentes annexes ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article correspondant du budget communal.

**20 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE - 4 ABSTENTIONS.**

**10. Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) : modification de statuts. Il est décidé de :**

- rapporter la délibération n° 17.01.07 en date du 23 février 2017 portant adoption des statuts du SIARCE, proposé et votée par son Comité Syndical dans sa réunion du 25 janvier 2017 ;
- d'approuver la modification des statuts du SIARCE, proposée et votée par son Comité Syndical dans sa réunion du 30 mars 2017, tels qu'ils sont annexés à la délibération ;
- de demander à Mme la Préfète du Département de l'Essonne et à MM. les Préfets des Départements de Seine-et-Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SIARCE.

**UNANIMITE.**

**11. Personnel communal : modification de la délibération n° 14.05.10 du 17 avril 2014.**

Il est décidé :

- de compléter la délibération n° 14.05.10 du 17 avril 2014 en y apportant les précisions suivantes :

➤ décider, pour ce qui concerne le poste d'attaché territorial visé dans la délibération susvisée :

- de se réserver la possibilité de recruter un non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3 alinéa 2 ;
- en cas de recrutement d'un non titulaire, de permettre de fixer sa rémunération entre le 1<sup>er</sup> et 6<sup>ème</sup> échelon, du grade d'attaché en fonction du niveau d'études, des qualifications et de l'expérience du candidat ;

- que les autres dispositions de la délibération n° 14.05.10 du 17 avril 2014 restent inchangées et applicables.

**UNANIMITE.**

**12. Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux Adjointes : informations.**

Décisions prises pour la période du 20 mars au 12 avril 2017 par le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par un adjoint, dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibérations n° 14.04.04 du 10 avril 2014 et n° 15.07.13/01 du 10 décembre 2015.

**12.01. Contrat de tir relatif à la réalisation d'un spectacle pyrotechnique programmé le 13 juillet 2017 au stade municipal, sis rue de Chevannes à Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société EURODROP.**

Durée du spectacle comprise entre 16 et 20 minutes.

Montant global et forfaitaire : 7.000,00 € TTC.

- 12.02. Contrat de fourniture de gaz naturel pour le bâtiment situé 14 rue Lesage (Ancienne CPAM), à Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société ENGIE.  
 Estimation de la quantité annuelle prévisionnelle : 200,00 MWh.  
 Référence PCE : 22256729364555.  
 Tarif d'acheminement : T2 (6 à 300 MWh).  
 Profil distributeur : P012.  
 Montant de l'abonnement : 210,04 € par mois.  
 Terme de quantité (TQ) : 31,05 €/MWh  
 Terme de quantité d'acheminement (TQA) : 8,35 €/MWh.  
 Taux TVA applicables :     ▪ 5,5 % pour l'abonnement  
                                       ▪ 20,0 % pour les termes de quantité.  
 Durée du contrat : 36 mois fermes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 (formule prix fixe).
- 12.03. Marché de travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'école maternelle Saint-Martin confié à la Société COBAT.  
 Surface de toiture : environ 630 m<sup>2</sup>.  
 Montant global et forfaitaire : 40.258,39 € TTC.  
 Date de réalisation des travaux : du 3 avril au 14 avril 2017.
- 12.04. Renouvellement d'un contrat de maintenance et d'assistance technique du logiciel « Noé Animation » au profit du service scolaire, de l'Espace Multi-Accueil Petite Enfance « Les P'tits Mousses », de la Halte-garderie « La Poussinette » et de l'Accueil de Loisirs avec la Société AIGA.  
 Tarif forfaitaire annuel 2017 : 2.991,00 € TTC.  
 Tarif révisable annuellement et au début de chaque année civile.  
 Durée du contrat : annuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction 2 fois.
- 12.05. Signature d'un contrat de cession relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé « Bruissements d'images » et « Eclats d'histoires » par l'Association ASIN (samedi 22 avril 2017 à 11 h et 16 h à la Médiathèque municipale Jacques de Bourbon Busset). Montant de la prestation : 1.273,00 € (non assujetti à la TVA).
- 12.06. Renouvellement du louage d'un immeuble sis à Ballancourt-sur-Essonne, rue de Chevannes (enceinte du stade communal).  
 Mise à disposition consentie du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018.  
 Charges payées par le preneur : électricité, fioul, eau, ordures ménagères et toutes taxes et impôts.
- 12.07. Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative aux travaux de création d'un accueil de loisirs en réhabilitant le bâtiment de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie » (CPAM), sis 14 rue Lesage à Ballancourt-sur-Essonne confiée à la Société GMV.  
 Prix global et forfaitaire : 4.612,80 € TTC.  
 Durée de la mission : 8 mois environ à dater de la notification du contrat.
- 12.08. Mission de contrôle technique relative aux travaux de création d'un accueil de loisirs en réhabilitant le bâtiment de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie » (CPAM), sis 14 rue Lesage à Ballancourt-sur-Essonne confiée à la Société QUALICONSULT.  
 Deux phases d'intervention distinctes : conception et réalisation.  
 Prix de la mission ATTHAND2 (phase conception) : 300,00 € HT.  
 Prix global et forfaitaire pour les missions L, LE, SEI et HAND : 7.160,00 € HT.  
 Prix non révisables.  
 Coût total des missions : 7.460,00 € HT.  
 Prix de vacations : 800,00 € HT la demi-journée si nécessaire.  
 Durée de la mission : environ 8 mois à dater de la notification du contrat.
13. Points d'information.  
 13.01. Actes de vandalisme.  
 13.02. Avenir du cinéma.  
 13.03. Mutuelle communale.
14. Questions diverses.  
 14.01. Elections : tenue des bureaux de vote.  
 14.02. Rythmes scolaires.

Le Maire,



Jacques MIONE.

*Le Maire,*

*Jacques MIONE.*

*Le Maire,*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JM' with a flourish.

*Jacques MIONE.*